

Editorial



L'indépendance, les revendications et la mobilisation...

Dans la dernière période en Guyane, au centre Pompidou (Beaubourg), à Mayotte, à l'ESPE de Grenoble et d'ailleurs..., les salariés du privé comme du public, dans le prolongement de la mobilisation pour le retrait de la loi El Khomri, définissent leurs revendications et décident la grève qui leur permet d'obtenir satisfaction, au moins en partie. Dans cette situation, les tentatives ne manquent pas pour nous faire renoncer à nos revendications, notamment à l'occasion du 1^{er} mai. Le Comité confédéral national (CCN) de FO des 6 et 7 avril a parfaitement raison de réaffirmer son « *attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes les actions revendicatives de FO (...)* ».

Fidèle à ses principes, FO ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion des diverses élections politiques.

« Défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers de corps »

De la même manière, le congrès de la Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO) d'Arras (13 au 17 mars) « *réaffirme sa volonté infaillible de défendre le statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers de corps* ». Pour cela, le congrès « *condamne le volet Ressources Humaines du PPCR qui prône la fusion des corps, la création de cadres professionnels interministériels et « trans fonctions publiques »* ». Il « *revendique l'abandon* » du « *projet d'ordonnance instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires* ».

Il rappelle qu'« *à l'instar de la loi travail, PPCR, c'est la remise en cause de la hiérarchie des normes favorisant l'individualisation au détriment des règles de gestion collective et des commissions administratives paritaires* ».

Contre « une fonction publique de métiers » qui « favorise les passerelles entre ministères »

Le congrès répondait par avance à la ministre de la Fonction publique qui déclarait dans une interview à Acteurs publics : « *Comment fait-on pour faciliter les passerelles entre les ministères ? J'ai des réponses...* ».

Est-ce qu'il ne faut pas aller jusqu'à la suppression des corps dans la fonction publique, pour aller vers une fonction publique de métiers ? ».

Dans les écoles, l'offensive contre le statut se poursuit...

Dans cette logique, les dernières semaines ont vu la ministre publier, après l'évaluation PPCR, le décret sur le remplacement, le décret sur les obligations réglementaires de service des PE... qui sont autant de traductions concrètes de l'ordonnance Fonction publique « *instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires* » et autant de menaces immédiates contre nos garanties collectives.

« Le refus de satisfaire la demande ne laisse d'autre choix que la grève »

A la Réunion, durant quatre semaines, des ZIL regroupés en AG à l'initiative du SNUDI-FO (avec les syndicats CGTR, SNUipp, SE-UNSA, CFTC, SNE, SAIPER) ont multiplié les rassemblements devant le rectorat et les audiences avec le recteur. Près de 2000 signatures ont été rassemblées sur la pétition pour le maintien de la distinction ZIL/BD. Le refus de satisfaire la demande ne leur a laissé d'autre choix que de décider la grève le jeudi 9 mars. Le 9 mars, une centaine de collègues rassemblés devant le rectorat avec l'intersyndicale a envahi le rectorat. Ce même 9 mars, l'IA doit annoncer le maintien des 220 postes de ZIL existants.

Dans le même temps, les milliers de PE qui se réunissent avec le SNUDI-FO montrent qu'à l'évidence les dégâts causés par l'inclusion scolaire d'une part, les rythmes scolaires d'autre part, font l'objet d'un rejet massif. Les PE n'acceptent pas, ils n'en veulent pas, ils le disent, ils s'organisent. Viendra le temps, proche, où ils prendront à nouveau le chemin de la mobilisation.

Le SNUDI-FO avec la FNEC FP-FO, la FGF-FO et la cgt-FO, continuera à informer les PE, à les réunir pour établir les revendications, décider des initiatives pour les faire valoir et préparer la mobilisation d'ensemble. Et les récentes tentatives ministérielles pour faire obstruction aux envois d'informations syndicales aux écoles n'y pourront rien! ■

Montreuil, le 28 avril 2017

Norbert Trichard
Secrétaire général